

Le Festival Séries Mania Lille Hauts-de-France

Edition 2022 : 18-25 mars 2022



**Prestation de service événementiel, relatif au tapis rouge
de l'édition 2022 du Festival Séries Mania**

Marché de fournitures et services

Cahier des clauses particulières

ARTICLE 1 - LES CONTRACTANTS

Le présent marché est conclu entre :

l'association Séries Mania, ci-après dénommée « **l'Acheteur** » ;

ET

l'opérateur retenu à la suite de la présente consultation, ci-après dénommé « **le Titulaire** » ;

ensemble dénommés « **les Parties** ».

A cette fin, les Parties signent le présent Cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE

1. Description

Créé au Forum des images à Paris en 2010 par Laurence Herszberg, le festival SERIES MANIA s'est installé à Lille depuis 2018 avec le soutien de la Région Hauts-de-France et du Centre national du Cinéma et de l'Image animée. Sa dernière édition lilloise s'est tenue du 26 août au 02 septembre 2021.

SERIES MANIA, le festival 100% séries, est un événement unique en son genre. Festif et gratuit, la qualité et la diversité de sa programmation sont reconnues unanimement par le public et la profession en provenance du monde entier. Durant 7 jours, SERIES MANIA met à l'honneur, dans différents lieux de Lille, les séries sous toutes leurs formes, à travers des séances de projections (88 en 2021, 50 séries de 22 pays dont 25 premières mondiales), des masterclasses, débats et conférences (près de 400 invités) ainsi que de nombreuses animations autour de l'univers sériel (Fan clubs, expositions, ateliers, soirées ...) proposées au Village festival et dans toute la ville. Des projections suivies de rencontres avec les équipes des séries sont également organisées en Région (Amiens, Dunkerque, Lens, Wallers-Arenberg et Tourcoing en 2021). Cette dernière édition lilloise a rassemblé plus de 54 000 festivaliers.

SERIES MANIA FORUM, partie professionnelle du festival SERIES MANIA soutenue par le programme Europe Creative Media, est devenue, depuis sa création en 2013, le rendez-vous incontournable des acteurs de la création sérielle internationale : le lieu où les décideurs et talents de l'audiovisuel se rencontrent pour découvrir les projets en développement ou en cours de production et pour imaginer ainsi la nouvelle génération des séries à venir.

Depuis 2018, LES DIALOGUES DE LILLE y constitue un nouvel espace de rencontres et d'échanges de haut niveau voué à rassembler les principaux acteurs politiques, institutionnels,

créatifs et économiques des secteurs de la télévision et de la culture en Europe et aux États-Unis.

Ces deux événements réservés aux professionnels se sont déroulés à Lille Grand Palais et ont accueilli, en 2021, 2 500 accrédités venus de 66 pays.

La prochaine édition du FESTIVAL SERIES MANIA se déroulera du vendredi 18 au vendredi 25 mars 2022.

La prochaine édition de SERIES MANIA FORUM se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 mars 2022.

2. Objectifs et ambitions

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus soutenu, SERIES MANIA ambitionne de devenir, à court terme, le festival international de référence en matière de séries.

Sa décentralisation à Lille lui permet désormais d'être au cœur de l'Europe pour les professionnels et d'affirmer, auprès du grand public, son esprit d'ouverture et d'accessibilité via son rayonnement dans la Ville et en Région.

Sur la base et dans le prolongement des acquis des premières éditions lilloises du Festival, les objectifs principaux de la prochaine édition portent sur :

- Le développement de la notoriété internationale auprès des professionnels du secteur pour s'affirmer comme l'événement de référence sur les séries,
- Le développement de la notoriété nationale de la marque SERIES MANIA comme un événement incontournable, en priorité pour les jeunes et les sériephiles,
- Le développement de la fréquentation des publics de la Région Hauts-de-France, de Paris et de la Belgique francophone.

3. Valeurs portées par le Festival SERIES MANIA

- Excellence artistique et expérience festive. SERIES MANIA réussit à mêler une programmation ambitieuse reconnue et un esprit convivial et généreux,
- Innovation dans sa forme et dans les différentes initiatives créées chaque année,
- Modernité dans son discours et dans sa communication,
- Rayonnement international à travers sa programmation, ses invités et sa notoriété,
- Générosité et accessibilité afin de permettre également à un public peu averti de s'y retrouver et de le fréquenter, grâce à sa gratuité,
- Incarnation dans la ville via le déploiement d'une communication et d'une programmation permettant une appropriation de l'événement par les habitants.

4. Les publics de SERIES MANIA (Festival et Forum)

Le grand public :

De par sa programmation à la fois exigeante et populaire, allant de séries internationales inédites programmées en compétition officielle, aux rencontres-dédicaces avec les acteurs de grandes séries emblématiques françaises, en passant par des masterclasses avec des showrunners et acteurs d'envergure internationale, SERIES MANIA réussit à toucher un large public, à la fois passionné et curieux.

Les enseignants, responsables socio-culturels, responsables d'associations :

SERIES MANIA propose tout au long de l'année, avec un temps fort pendant le festival, de nombreuses activités éducatives en direction des groupes scolaires et socio-culturels.

Les professionnels internationaux de l'audiovisuel :

SERIES MANIA FORUM accueille, durant 3 jours, talents, auteurs, showrunners, producteurs, distributeurs, responsables de chaînes ...

L'événement LES DIALOGUES DE LILLE rassemble, quant à lui, les décideurs politiques et grands patrons de l'industrie audiovisuelle mondiale.

Le détail de la mission est précisé ci-après.

La durée du contrat conclu avec le prestataire retenu sera limitée à l'édition 2022.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION GENERALE DE LA MISSION

La présente consultation porte sur la prestation suivante :

Décoration de la place Pierre Mendès France à Lille, le dispositif tapis rouge et la mise en valeur du bâtiment du Nouveau Siècle se situant également place Pierre Mendès France.

La place Pierre Mendès France est un lieu de vie sur laquelle se croise différentes populations de public de jour comme de nuit. Le Festival souhaite que cette place soit fortement identifiée comme lieu emblématique du festival du 18 au 25 mars 2022.

Les événements qui y prennent place sont :

- **Soirée d'ouverture – Vendredi 18 mars 2022 :**

Le tapis rouge extérieur, sur la place Pierre Mendès France, est le lieu de mise en scène de l'entrée des invités VIP. Il permet aussi au public d'assister à l'arrivée des VIP, tout comme les photographes et les équipes de vidéo (live et en différé) qui couvrent les événements sur le tapis rouge, au photocall et dans la TV Line.

Le tapis rouge est monté entre le jeudi 17 mars à 22h et jusqu'au vendredi 18 mars à 16h. La partie couloir du tapis rouge est démontée le vendredi 18 mars à partir de 23h et jusqu'au samedi 19 mars à 08h.

- **Soirée de clôture – Vendredi 25 mars 2022 :**

La partie couloir du tapis rouge, identique à celui de la soirée d'ouverture est remontée pour la mise en scène de l'entrée des invités VIP. Il permet au public d'assister à l'arrivée des VIP, tout comme les photographes et les équipes de vidéo qui couvrent les événements sur le tapis rouge, au photocall et dans la TV Line.

La partie couloir du tapis rouge est remontée entre le jeudi 24 mars à 23h et jusqu'au vendredi 25 mars à 16h. Le dispositif entier du tapis rouge est démonté le vendredi 25 mars à partir de 23h et jusqu'au samedi 26 mars à 14h.

- **Tous les jours/soirs - du 18 au 24 mars 2022 :**

Un photocall à disposition pour les équipes des séries en première mondiale de la compétition officielle à l'extérieur du Nouveau Siècle, sur la partie du tapis rouge qui épouse l'entrée publique. À cet emplacement, le tapis rouge reste en place pendant tout le festival.

Ce lot consiste en quatre éléments à travailler pour **formuler une proposition globale** :

1) Décoration permanente de la façade du bâtiment du Nouveau Siècle donnant sur la place Pierre Mendès France :

- Mise en lumière de la façade
- Mise en couleur de la façade
- Marquer visiblement la présence du festival au Nouveau Siècle
- En exploitation tous les soirs du festival entre 19h00 et minuit

2) Lumière sur la place Pierre Mendès France devant l'entrée du Nouveau Siècle :

- Alimenter la place de lumières ou éclairages spécialisés, pour animer et faire ressortir l'esprit du festival

3) Création d'un espace tapis rouge en deux parties :

a) Un espace qui épouse l'entrée du Nouveau Siècle (devant les portes d'entrée à gauche et à droite). Cet espace du dispositif tapis rouge, vêtu au sol d'une moquette rouge et équipé de lumières, restera en place les 8 jours du festival.

- Cet espace doit être couvert contre les intempéries et doit être complètement étanche.
- Cet espace doit contenir le décor d'un photocall, éclairé, tous les jours et soirs du festival. Le photocall doit être, si besoin, chauffé le temps que les photographes des équipes de la compétition officielle et d'autres VIP soient prises.
- Cet espace doit comporter un décor pour cacher la vue de l'entrée du parking public situé à droite de l'entrée publique du Nouveau Siècle.

b) Un « couloir » pour l'entrée des invités VIP, vêtu au sol d'une moquette rouge, mis en lumière et sonorisé pour que les invités puissent être annoncés et bien éclairés pour rencontrer leur public le long des deux côtés du couloir (autographes/photographes). Ce dispositif couloir ne sera mis en place que pour les soirées d'ouverture (18 mars) et de clôture (25 mars).

- Ce couloir doit être élégant dans sa forme et couvert contre les intempéries. Il doit être bordé de barrières habillées d'une chaussette avec le logo du festival.
 - Ce couloir sera monté le jeudi 17 mars à partir de 22h00 jusqu'au vendredi 18 mars à 16h00.
 - Ce couloir sera démonté dans la nuit du vendredi 18 mars à partir de 23h.
 - Ce couloir sera remonté la nuit du jeudi 24 mars à partir de 23h00 et le vendredi 25 mars pour être prêt à 16h.
 - Les voitures arrivent par la rue de Pas et déposeront les invités VIP sur le couloir.
 - Les invités VIP déposés doivent trouver le couloir tout de suite en sortant de leur voiture (le public peut circuler sur le trottoir (côté nord) de la rue de Pas, par exemple)
 - En arrivant sur la place Pierre Mendès France, le public doit avoir accès à une signalétique claire lui permettant de trouver les 4 files d'entrée :
 - « Muni d'une invitation » (partenaires et autres invités - porte dédiée à droite de l'entrée)
 - « Muni d'un billet d'entrée » (public qui aurait réservé et imprimé leur billet – porte dédiée à gauche de l'entrée)
 - « Sans billet d'entrée » (pour le public qui remplit les fauteuils non pris à la dernière minute – porte dédiée à gauche de l'entrée).
 - Un espace PMR pour l'entrée et l'accueil des invités et spectateurs handicapés mobiles.
 - Le prestataire doit proposer un système de signalétiques interchangeable, permettant de modifier les titres des files d'entrée.
 - Pendant la soirée d'ouverture et de clôture, 2 emplacements doivent être créés et réservés pour :
 - Un desk DJ (et son équipement) qui crée l'ambiance musicale du tapis,
 - Un desk pour les deux bateleurs qui annoncent l'arrivée de chaque invité VIP par microphone.
 - Le prestataire demandera au fournisseur de prévoir 40m2 supplémentaires de la moquette rouge pour un changement de la moquette du couloir dû aux intempéries.
-
- Les cafés sur la place retireront leurs chaises et tables pendant le montage, démontage et exploitation du couloir (coordination prise en charge par le festival).
 - Le prestataire doit prendre en charge la puissance électrique nécessaire à la réalisation de la prestation (groupe électrogène avec terre, armoire de comptage et/ou entrées foraines et distribution vues avec ENEDIS ; en coordination avec la ville de Lille).
 - Aucun élévateur, machinerie ou matériel quelconque nécessaire pour le montage et le démontage du tapis rouge ne peut être stocké au Nouveau Siècle ni sur la voie publique entre les deux soirées.

- L'organisateur (festival) doit avoir la possibilité de gérer, seul, la mise en marche des lumières sur la façade et le dispositif tapis rouge restant entre les soirées d'ouverture et de clôture, soit entre les 19 et 24 mars.

4) Photocall et TV Line

Pour les soirées d'ouverture et de clôture, le prestataire doit réaliser et mettre en place :

- Un photocall pour les portraits des VIP debout, avec un espace (à deux niveaux de hauteur) sécurisé, pour les photographes professionnels (environ 40 personnes),
- Un photocall pour une TV Line (5 équipes de télévision et d'une dizaine de reporter radiophoniques),
- Les potelets nécessaires à la circulation du photocall et de la TV Line.

Pour les soirées entre celles de l'ouverture et de la clôture (soit du 19 au 24 mars), le prestataire doit laisser en place le photocall (sur la partie du dispositif du tapis rouge qui épouse l'entrée publique du Nouveau Siècle) avec un espace délimité par les potelets pour les photographes professionnels.

Le prestataire est responsable du montage et du démontage de tous les éléments et matériels qu'il envisage d'installer ou d'utiliser, à ce titre il fera son affaire à ses frais :

- du transport, du déchargement, de la manutention, de l'emballage et déemballage des éléments et des matériels utilisés ;
- du recours à tout appareillage, échafaudage, moyen de levage et de manutention qui serait nécessaire à l'installation ;
- de l'enlèvement du matériel et l'éventuel recyclage des matériaux dans le cadre de la responsabilité sociétale et environnementale.

Modalités spécifiques

- **Les agences sont libres d'utiliser et décliner le logo du festival Séries Mania comme élément dans la décoration de la place et le tapis rouge.**
- **Le fichier de l'image des photocalls sera transmis par le festival.**

ARTICLE 4 – PROCEDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Le présent contrat est un marché de fournitures et services passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1,1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 5 – PIECES CONTRACTUELLES

Le présent marché est composé des pièces contractuelles suivantes :

- le présent Cahier des clauses particulières et ses annexes, valant acte d'engagement,

- signés par les Parties ;
- la proposition technique et financière du Titulaire acceptée par l’Acheteur.

ARTICLE 6 – DUREE

Le présent marché est conclu, à compter de sa notification, pour une durée de 9 mois, correspondant à l’organisation de l’édition 2022 du Festival.

Il est reconductible 1 fois pour une durée de 9 mois, correspondant à l’organisation de l’édition 2023 du Festival, par décision expresse de l’Acheteur. La décision de reconduire le contrat sera notifiée au Titulaire, le cas échéant, au plus tard 15 jours avant la fin du marché.

ARTICLE 7 – PRIX

Le présent marché est un marché forfaitaire.

Le montant global forfaitaire du marché est fixé à :

- Montant global forfaitaire (HT) 100 000 euros
- TVA (20 %) 20 000 euros
- Total 120 000 euros

La décomposition des prix des prestations objet du présent marché est fixée à l’annexe financière au présent CCP.

ARTICLE 8 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

8.1. Demande de paiement

Les prestations sont réglées, sur présentation d'une facture, après constatation du service fait.

Toutefois, si l’Acheteur l’accepte, une avance peut être versée au Titulaire sur sa demande au moment de la signature du présent marché. Le montant d’une telle avance ne peut en aucun cas excéder 30 % de la valeur T.T.C. du marché.

La facture afférente au paiement est établie en un original, transmise par le Titulaire à l’Acheteur.

La facture afférente au paiement comporte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du présent marché,
- les nom et adresse de l’Acheteur et du Titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- la nature des prestations réalisées,
- la date de livraison effective des fournitures ou d’exécution des prestations,
- le montant total des prestations réalisées,
- la date d’émission de la facture.

La transmission des factures s'effectue par voie dématérialisée à l’adresse suivante : **jeffrey.bledsoe@seriesmania.com**

8.2. Délais et conditions de paiement

L’acheteur s’engage à respecter les délais et conditions de paiements fixés par les articles R. 2192-10 à R. 2192-36 du Code de la Commande Publique.

En ce sens, en application de l’article R. 2192-10 du Code précité, l’acheteur s’engage à respecter un délai de paiement de 45 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

8.3. Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires courent de plein droit et sans autre formalité dans le cas où le délai de paiement fixé ci-avant est dépassé. L’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus par la réglementation applicable s’applique automatiquement conformément aux dispositions des articles L.2192-12 à L.2192-14 du Code de la Commande Publique.

8.4. Modalités de paiement

Les paiements sont réalisés par virement sur le compte bancaire du Titulaire.

ARTICLE 9 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le Titulaire contracte les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l’égard de l’Acheteur et des tiers, victimes d’accidents ou de dommages causés par l’exécution des prestations.

Toutes les actions entreprises par les agents affectés à l’exécution du présent contrat sont sous l’entière responsabilité du Titulaire.

A cet effet, le Titulaire est donc responsable, pendant toute la durée d’exécution du marché de tous les dommages, quelle que soit leur origine, qui pourraient être causés, soit aux personnes,

soit aux biens et installations dont il assure la protection.

Le Titulaire est aussi responsable de l'organisation du travail, de la discipline, du respect des consignes et de l'efficacité du personnel.

ARTICLE 10 – CLAUSE PENALE

11.1. Pénalités

Le retard ou l'exécution partielle de la prestation équivaut à une non-exécution susceptible d'être pénalisée.

Si les délais prévus dans le marché sont dépassés du fait du Titulaire, ou en cas de non-exécution ou d'exécution partielle des prestations, l'Acheteur se réserve le droit d'appliquer des pénalités, par jour de retard, calculées comme suit :

$$P = V \times R / 1000$$

Avec :

P = montant des pénalités

V = valeur de la prestation sur laquelle est calculée la pénalité (valeur de règlement de la partie des prestations en retard) en euros HT

R = nombre de jours de retard

11.2. Exécution aux frais et risques

En cas d'inexécution par le Titulaire d'une prestation objet du présent contrat dans les délais impartis, l'Acheteur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché aux frais et risques du Titulaire.

ARTICLE 11 – CLAUSE DE REEXAMEN

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique, le présent contrat pourra être modifié en cours d'exécution, dans les conditions fixées ci-après.

11.1. Prestations supplémentaires ou évolution imprévue du besoin

Dans ce cas, l'Acheteur pourra demander au Titulaire la réalisation de prestations supplémentaires, identiques ou en étroit rapport avec les prestations faisant l'objet du présent contrat.

Dans ces circonstances, un avenant précisant la nature et le montant des prestations supplémentaires sera conclu entre les Parties, sur la base des prix définis dans les clauses financières du présent contrat.

Ces prestations supplémentaires ne pourront pas représenter plus de 30 % du montant initial forfaitaire du marché.

11.2. Annulation ou report du Festival

En cas d'annulation ou de report du Festival pour un cas de force majeure ou de causes d'exonération, telles que définies à l'article 12, l'Acheteur peut proposer, lorsque cela est possible, de suspendre l'exécution du présent contrat.

A l'issue de la période de suspension et avant toute reprise, un avenant sera conclu entre les Parties, afin de déterminer les modifications du contrat éventuellement nécessaires, dans le respect des dispositions des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-9 du code de la commande publique, sa reprise à l'identique ou, en cas de désaccord, sa résiliation, ainsi que les sommes dues au Titulaire ou, le cas échéant, les sommes dues par ce dernier à l'Acheteur.

ARTICLE 12 – RESILIATION

12.1 Résiliation de plein droit

La résiliation du présent accord-cadre intervient de plein droit dans les cas suivants : force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et du présent contrat, disparition du Titulaire, impossibilité de poursuivre l'exécution du contrat sans une modification illicite, évènements constitutifs de causes d'exonération.

La résiliation du contrat de plein droit n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit du Titulaire.

Le Titulaire conserve les sommes déjà perçues au titre du présent contrat.

12.2 Causes d'exonération

Sont considérés comme causes d'exonération, au sens du présent contrat, s'ils interviennent après sa conclusion et en empêchent l'exécution, même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, les évènements suivants : guerre, invasion, acte de terrorisme, guerre civile, émeute, interdiction des manifestations publiques notamment pour des raisons sanitaires, encadrement des manifestations publiques – notamment en ce qui concerne le nombre de participants autorisés – dans des conditions ne permettant pas la tenue du Festival.

12.3 Résiliation pour inexécution du Titulaire

En cas d'inexécution suffisamment grave du Titulaire d'une obligation qui lui incombe en vertu du présent contrat, sauf en cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec le délai prévu ci-après, l'Acheteur adressera au Titulaire une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution totale, par le Titulaire, de l'obligation en cause dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette mise en demeure, le présent contrat est également résilié de plein droit ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

En cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec une telle mise en demeure ; l'Acheteur peut rappeler au Titulaire son obligation par tous moyens. Dans un tel cas, si l'inexécution persiste, l'Acheteur peut faire application de l'article 12 du présent contrat en faisant procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

ARTICLE 13 – SIGNATURES

A, le

Pour le Titulaire (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer l'accord-cadre*)

Cachet et signature

A, le

L'Acheteur (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer le marché*)

Rodolphe BELMER, Président

Association Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France

Marché à prix forfaitaire de fournitures/services : n° 2022-PROD-TR-01